



Résiliation de contrat dans un centre de fitness

Par **marine**, le **05/11/2010 à 10:50**

Bonjour, rnje me suis inscrite à une salle de fitness fin septembre, et il y a quelques semaines j'ai eu un accident de voiture, et ma voiture est partie à la casse. Je dois donc en racheter une, et comme je suis étudiante, j'ai peu de ressources. J'ai voulais résilier mon contrat à la salle de sport ou je suis inscrite, mais ils ne veulent pas car j'ai pris un engagement sur 12 mois, et mes problèmes financiers ne les importent pas. Je voudrais savoir si il y a un moyen de briser ce contrat et si je peux faire opposition à la banque sur le prélèvement automatique qu'ils effectuent sur mon compte. rnMerci D'avance, rnCordialementrnMarine.

Par **mimi493**, le **05/11/2010 à 14:04**

Faire opposition ne vous liberera pas de votre dette. ça risque seulement de vous donner des frais supplémentaires (huissier, justice) quand ils vous poursuivront pour non-paiement.rnrnVous avez pris un abonnement de 12 mois, vous n'avez aucune raison légitime de résilier le contrat avant terme. Résiliez maintenant, par LRAR à l'adresse indiquée sur le contrat, la résiliation prendra effet au bout de 12 mois de contrat.

Par **marine**, le **05/11/2010 à 15:09**

donc il n'y a aucunes solutions?!

Par **mimi493**, le **05/11/2010** à **15:22**

Sauf l'accord amiable ...rnProfitez de votre abonnement, aussi pour faire des économies d'eau (allez-y tous les jours et ne prenez-y votre douche)

Par **marine**, le **05/11/2010** à **15:29**

daccord, merci quand même et je ferais donc des économies d'eau